LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

Chambery, le 1.er Floréal, an 4.e de la République Française, une et indivisible.

Le Commissaire du Directoire exécutif près l'Administration centrale du Département du Mont-Blanc,

Aux citoyens Commissaires du Directoire exécutif près les Administrations municipales de ce Département et au Commandant de la gendarmerie.

CITOYENS,

Je vous adresse, ci-après, le signalement que je viens de recevoir du Ministre de la police, de deux individus prévenus de complicité dans les rassemblemens séditieux qui ont eu lieu dans le Département de l'Indre, et contre l'un desquels il y a un mandat d'arret. Je vous invite à prendre sur-le-champ les mesures les plus promptes pour parvenir à découvrir ces individus, les faire arrêter, et conduire devant l'officier de police de l'arrondissement du lieu de l'arrestation, comme vagabonds et prévenus d'avoir pris part à des attroupemens criminels.

Je vous prie de me rendre compte du résultat de vos recherches, afin que je puisse en informer le Ministre.

Salut et fraternité.

A. GARIN, excusant le Commissaire.

SIGNALEMENS.

Vezien dit Laguette, âgé de quarante-quatre à quarante-cinq ans, taille de cinq pieds trois à quatre pouces, front élevé et découvert, cheveux blonds, nez aquilin et petit, bouche moyenne, dépourvu de dents, légèrement marqué de petite vérole, menton rond, yeux petits et gris, bien fait de corps, quoiqu'un peu puissant.

Il a résidé plus habituellement sur les Communes du Temple et de Danzé, Département de Loir et Cher; dans les Cantons de Mondoubleau et de la Ville-aux-Clercs. Il a demeuré deux ans sur la Commune de Masangey; depuis la révolution, il a demeuré assez long-temps près Orléans, à Olivet.

Cyr Blanchet, marchand à Saint-Aignan, âgé de vingt-sept à vingt-huit ans, mais en paroissant bien moins, taille au dessous de cinq pieds, cheveux et sourcils châtains, visage très-coloré, et petit front etroit, yeux châtains-clairs, nez aquilin, bouche moyenne, menton rond, un chapeau en paille ou en laine.

Prévenu d'être l'un des agens de la rebellion de *Palluau*; en mandat d'arret.

Pour copie conforme :

A. Garin, éxcusant le Commissaire.

CHAMBERY, chez Gorrin, père et fils, Imprimeurs du Département.

f. 9

4